

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DOUZE DECEMBRE (12/12/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 décembre octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 24

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 9

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Mme Danièle SCHATTEL), Mme Marie-Line DESCAMPS (représentée par M. Romain LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Mme Arlette CAZORLA), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Mme Any DELCHER), Mme Laure POUTEAU (représentée par M. Guy LOURMEDE), M. Frédéric GENRIES (représenté par Mme Jessie COTTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par M. Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Mme Marie CAVALIE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

11 – 12 décembre 2023

11. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Rapporteur : Monsieur Luc PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération 07 du 9 octobre 2023 portant délégation au maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les états de demande d'admission en non-valeur n° 5795150212 s'élevant à 502.70 € présentés Monsieur le Trésorier du SGC de Moissac,

Considérant que Monsieur le Trésorier a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer certaines créances de la collectivité auprès des débiteurs et que ces derniers soit sont insolvable, soit ont disparu, soit n'ont pas d'adresse connue,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la ville au chapitre 65, article 6541,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ADMET en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à 502.70 € dont le détail figure ci-après,

Admissions en non-valeur - exercice 2023					
Liste : 5795150212					
Exercice	pièce	Imputation	Service	Montant	Motif de la présentation
2018	T-948	7067-251-	CUISINE	114,50 €	Combinaison infructueuse d actes
SOUS TOTAL CUISINE				114,50 €	
TOTAL 2018				114,50 €	
2019	T-906	70688-020-	PARC	107,00 €	Combinaison infructueuse d actes
SOUS TOTAL PARC				107,00 €	
TOTAL 2019				107,00 €	
2021	T-702	7066-64-	CRECHES	155,04 €	Combinaison infructueuse d actes
2021	T-878	7066-64-	CRECHES	126,16 €	Combinaison infructueuse d actes
SOUS TOTAL CRECHES				281,20 €	
TOTAL 2021				281,20 €	
TOTAL GENERAL				502,70 €	

Pour copie conforme
Moissac, le 13 décembre 2023

Le Maire



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :